



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 06/03/2023

Date d'affichage de la convocation : 06/03/2023

Le dix mars deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures zéro minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sise 1 bis rue Jean de Bueil, sous la présidence de Monsieur GALVANE Michel, Maire.

BARILLER Alain	BARRIER Julien	BOUCLY Laurette
BREUX Martine	DAVOUST Aline	ECHIVARD Didier
ECHIVARD Laëtitia	GALVANE Michel	GUEROT Catherine
HOULLIERE Vincent	DE JENLIS Anne	LEFEUVRE Philippe
LE ROY Gérard	MESANGE Claudine	MEZIERE Thérèse
PARIZEAU Eric	PERICHET Nelly	RENARD Marc
VANNIER Daniel		

Autres présents :

Absent(e)s et excusé(e)s : Mmes Anne de Jenlis – Nelly Périchet – M. Eric Parizeau

Pouvoirs : de Mme Anne de Jenlis à M. Michel Galvane, de Mme Nelly Périchet à Mme Aline Davoust

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de votants : 18 (dont 2 pouvoirs)

Mme MEZIERE Thérèse est désignée secrétaire de séance.

□□□□□□□□

**DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL ET INSTALLATION D'UN
NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle le courrier transmis par Monsieur Pascal Guerveno mentionnant sa démission de son mandat de conseiller municipal en date du 11 février 2023 pour des raisons de santé.

En application de l'article L 2121-4 du CGCT, la commune a transmis cette démission à la Préfecture de la Mayenne afin qu'il puisse en prendre acte.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette même liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »

Monsieur Julien Barrier est donc appelé à remplacer Monsieur Pascal Guerveno au sein du conseil municipal, il est installé dans ses fonctions de conseiller municipal à l'issue de la réception du courrier de Monsieur Guerveno.

Il n'y aura aucun changement au niveau des commissions municipales, Monsieur Julien Barrier étant présent au niveau de la commission « communication, festivités, cérémonies, journal municipal »

Le tableau du conseil municipal a donc été mis à jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

- **PREND ACTE** de la démission de Monsieur Pascal Guerveno et de l'installation de Monsieur Julien Barrier en qualité de conseiller municipal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents en lien avec ce dossier

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
A Sainte-Suzanne-et-Chammes, le 16 mars 2023

Le Maire,
Michel GALVANE

